



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 104586

## Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le problème de la consommation excessive d'alcool chez les adolescents. En effet, de plus en plus de jeunes boivent en groupe pour se désinhiber et jouer un rôle au sein du groupe. D'après certaines enquêtes, ces jeunes sont très influencés par la télévision qui prône des modèles de superadolescents, les adostars, qui multiplient expériences et activités de toutes sortes. Pour ces adolescents, la nouvelle norme est de vivre dans une excitation permanente et certains boivent pour y parvenir. D'autres boivent de l'alcool pour s'étourdir et oublier leur solitude. L'alcool, pour ces jeunes, reste tentant car il est légal et facile à acheter. La consommation excessive d'alcool est devenue aujourd'hui un problème majeur chez les adolescents, aussi lui demande-t-il quels moyens de prévention, il envisage de mettre en oeuvre rapidement afin de lutter efficacement contre ce danger.

## Texte de la réponse

Les états généraux alcool annoncés par le ministre de la santé et des solidarités en vue de préparer le renforcement de la lutte contre le risque alcool se sont tenus de septembre à novembre 2006 dans toutes les régions de France, sous la forme de jurys citoyens (sauf en Languedoc-Roussillon, où la réunion a été organisée dans le cadre de la conférence régionale de santé). Une synthèse nationale a eu lieu le 5 décembre dernier afin de restituer les travaux de l'ensemble des jurys. Les trois thèmes de réflexion prioritaires en régions ont ainsi été les femmes enceintes, la consommation durant les heures de travail et les jeunes. Lors de la clôture des états généraux, le ministre a réaffirmé qu'il entend lutter contre toute banalisation de l'alcool et le silence qui entoure sa consommation. Il a, en outre, plus précisément annoncé une réflexion d'ensemble avec les syndicats étudiants et leurs mutuelles, les alcooliers et les représentants de la grande distribution aux fins de mieux faire respecter l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs, et d'appliquer de manière stricte l'interdiction pour les alcooliers de parrainer les soirées étudiantes. Le ministre a souhaité également, plus en amont, qu'une réflexion sur les apprentissages du goût et des bons réflexes de consommation soit entamée. Une étude précise des tendances d'évolution des consommations des jeunes, distinguant classes d'âge et milieux sociaux, devrait être rapidement engagée, car il importe de porter une attention toute particulière à la question complexe de la prévention auprès des jeunes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Nesme](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 104586

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 septembre 2006, page 9767

**Réponse publiée le** : 6 mars 2007, page 2490